

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 31 mars 2025

ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE

12 boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex

Société de gestion par délégation :

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

Dépositaire :

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 MONTRouGE

Code I.S.I.N. des parts :

Libellé	Code ISIN
A	FR0011066000
B	FR0011066059

Classification :

Sans classification

Affectation des sommes distribuables (revenu net et plus-values) :

Libellé	Code ISIN	Affectation du revenu net	Affectation des plus-values
A	FR0011066000	Capitalisation	Capitalisation
B	FR0011066059	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Le FCP est spécialisé en investissements dans des titres d'entreprises solidaires qui allient activité économique et action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Son objectif est de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire en recherchant une rémunération positive sur un horizon de cinq ans.

La poche non solidaire du FCP est gérée selon une approche ISR.

Indicateur de référence

La politique de gestion ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est défini.

Stratégie d'investissement

Le FCP est investi en titres solidaires et instruments de taux émis par des émetteurs sélectionnés selon les critères de la société de gestion.

La poche solidaire est investie en instruments financiers émis par des entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail (précisé par le décret n°2009-304 du 18 mars 2009 2015-719 du 23 juin 2015) et en titres non cotés émis par des structures (entreprises ou fonds d'investissement) à fort impact social et/ou environnemental.

La fraction de l'actif du FCP investie en instruments financiers émis par des entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail est en permanence égale à 35% minimum de l'actif net du FCP et a vocation à représenter une part très substantielle dudit actif.

La sélection des titres solidaires est discrétionnaire. Elle résulte de la combinaison de l'analyse financière classique des entités ciblées et de la prise en considération des finalités poursuivies

par l'émetteur dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Indépendamment de leur secteur d'activité, les entreprises solidaires éligibles doivent présenter un fort caractère d'utilité sociale ou environnementale. La société de gestion se fonde exclusivement sur son analyse financière fondamentale de chaque émetteur de titres solidaires (analyse de la qualité crédit indépendante), étant rappelé que les émetteurs et les émissions de titres solidaires ne bénéficient d'aucune notation externe.

La contribution du FCP aux actions menées par les entreprises solidaires prend généralement la forme de dotations de moyens financiers à court, moyen ou long terme à travers des instruments financiers de taux (billets à ordre, titres participatifs, titres de créance négociables, emprunts obligataires, avances en compte courant, bons de caisse et prêts participatifs) ; des apports en fonds propres sont également possibles. En matière de produits de taux, la rémunération demandée par le FCP tient compte de l'objectif social de ces entreprises solidaires et peut être inférieure à celle du marché.

Les investissements solidaires se caractérisent généralement par leur faible liquidité. A ce titre, le FCP bénéficie d'une convention de liquidité accordée par le Crédit Coopératif.

L'univers d'investissement est celui des titres d'émetteurs publics, souverains, parapublics et privés européens et/ou internationaux faisant partie du périmètre d'analyse ESG de MSCI ESG Research.

L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.

Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 25% minimum.

Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note), au sein de laquelle les trois domaines E, S et G sont équilibrés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research au sein de laquelle elle surpondère 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

La note PRISME obtenue permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 6 et ne peut pas investir dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Une politique d'exclusions sectorielles et normatives

A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Une politique d'exclusion des émetteurs controversés

Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, implication et réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la gravité et la réaction de l'entreprise et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes et impactantes.

Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de MSCI ESG Research.

A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 4 et 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

La méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Par ailleurs, même si des éléments prospectifs sont intégrés dans la méthodologie, anticiper l'apparition de nouvelles controverses reste difficile et peut entraîner une revue du profil de durabilité d'un émetteur.

Une présentation détaillée de, notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet : <https://www.ecofi.fr/telecharger/pub/2254/code-de-transparence>.

Au sein de l'univers ainsi filtré, la poche non solidaire est investie, en direct ou via la détention de parts ou actions d'OPC promus ou gérés par ECOFI Investissements, en instruments financiers de taux (obligations, titres de créance négociables et autres instruments du marché monétaire), libellés en euro et émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées et/ou par des Etats souverains de la zone Euro.

Le FCP cherche à privilégier les placements en obligations privées présentant une perspective de rendement attractive, sans répartition a priori des investissements en dettes publiques et en dettes privées. En matière de dette privée, le risque pays est pris en compte à côté des qualités intrinsèques des émetteurs. Pour la dette souveraine, les décisions d'investissements sont prises au regard de la robustesse des finances publiques via l'analyse de critères de flux (balance courante, déficit public) et de critères de stock (endettement externe de l'Etat, des banques...).

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, et des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou FIA de droit français relevant des classifications AMF « monétaire », « obligations et autres titres de créance libellés en euros » ou sans classification AMF gérés ou promus par ECOFI Investissements.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement sont listés ci-après.

- Risque de perte de capital : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux titres solidaires : La détention de titres solidaires comporte des risques spécifiques car ces titres ne sont pas négociés sur un marché organisé. Le but est de réaliser des investissements solidaires dans de très petites structures dont la finalité n'est pas exclusivement la recherche du profit. Ces titres solidaires ne sont, par nature, pas cotés et sont peu liquides, sauf s'ils bénéficient d'une garantie de liquidité de la part d'un tiers, et ont des conditions généralement inférieures à et décorréées de celles des entreprises commerciales, pouvant conduire, selon les circonstances, à des rendements nuls, voire négatifs, dans la mesure où, en sus de la traditionnelle analyse financière et de crédit, des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte de la plus-value extra financière des activités de l'émetteur). Du fait de ces éléments, la valorisation des titres solidaires peut donc connaître des fluctuations ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de crédit : Risque lié à la probabilité de voir un émetteur faire défaut, c'est-à-dire de ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés envers les tiers, ou encore de voir la note d'un émetteur se dégrader. La survenance d'un tel défaut ou la simple perception par le marché d'un accroissement de cette probabilité, peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'émetteur et donc de la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque de taux : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.
- Risque de liquidité : Difficulté à vendre rapidement et dans de bonnes conditions les actifs détenus, ce qui peut affecter la valeur de l'OPC. Ce risque n'est pas identiquement présent selon les marchés et/ou les classes d'actifs.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
- Risque lié à la gestion des garanties : L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière : notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données

extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

- Risque de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Garantie ou protection

Néant

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

L'actif net du FPS ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE s'établit à 18 491 125 euros le 31 mars 2025. A cette date, la Part A totalise 4 307 parts et la Part B en compte 236 760.

Au 31 mars 2025, la valeur liquidative du fonds s'établit à 1 046,13 euros pour la part A et à 59,07 euros pour la part B. Entre le 28 mars 2024 et le 31 mars 2025, la valeur liquidative a progressé de 1,6% pour la part A et de 2,7% pour la part B.

Cette performance ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

REVUE DES MARCHES

Environnement économique et financier

Au cours du 1^{er} trimestre 2024, pour rappel, les grandes banques centrales ont laissé leur politique monétaire inchangée. Elles ont adopté un ton tantôt « colombe », tantôt « faucon », au gré de la publication des statistiques économiques, conformément à leur principe de « dépendance aux données ».

La Fed s'est notamment vue doublement « piégée ». Premièrement, par une inflation s'avérant plus persistante qu'escompté sur la période. Deuxièmement, en raison de considérations méthodologiques. Il convient à cet égard de noter l'existence de deux indices de prix « concurrents » outre-Atlantique. Le CPI (Consumer Price Index) est calculé par le BLS (Bureau of Labor Statistics) et le PCE (Personal Consumption Expenditures) par le BEA (Bureau of Economic Analysis). Ce dernier constitue la cible d'inflation de la Fed. La différenciation se fait surtout au travers de leur construction. La catégorie des loyers occupe une part plus importante au sein du CPI, tandis que le PCE est un peu plus équilibré sur les autres services. En outre, les poids du PCE s'ajustent en fonction des habitudes de consommation. Ils diffèrent également dans la manière de comptabiliser l'évolution des prix de certaines catégories. Depuis 1990, les variations annuelles du CPI sont en moyenne plus élevées de ~0,5%. Or à la fin du 1^{er} trimestre, l'écart entre le CPI cœur et le PCE cœur a été de ~1%, ce qui a considérablement perturbé la lecture de l'inflation sous-jacente pour la Fed.

La désinflation s'étant poursuivie, la BCE semblait se montrer plus encline à vouloir baisser ses taux et ce, dès le mois de juin. Notons par ailleurs que la Banque Nationale de Suisse a décidé, par surprise, de baisser ses taux directeurs en mars 2024.

En 2024 :

Aux Etats-Unis après un 1^{er} trimestre marqué par quelques accrocs dans la trajectoire de la désinflation, les données se sont ensuite montrées plus rassurantes. L'allure des items spécifiques ayant contribué aux mauvaises surprises (frais d'assurance et de réparation automobile...) a notamment fléchi. Notons également, que la catégorie des biens durables (automobiles, produits électroniques...) a contribué à la baisse de l'inflation. La composante des « loyers » a ralenti, mais dans des proportions toutefois moindres qu'anticipé par le consensus. Une différence marquée a demeuré entre l'indice CPI et PCE.

Du côté de l'activité, des signes d'un ralentissement de la consommation des ménages américains ont commencé à se former. Ces derniers ont notamment semblé se montrer plus sélectifs s'agissant des biens durables. Les enquêtes de confiance du consommateur ont également corroboré ce phénomène. Peu à peu, la focale s'est ensuite portée sur le marché de l'emploi américain, dont les craquelures sont devenues plus visibles. La tension sur le marché du travail a considérablement diminué. L'emploi privé a ralenti et les créations de postes dans les secteurs catégorisés comme cycliques ont été moins nombreuses. A son pic atteint en juillet, le taux de chômage se situait à 4,3%, soit une hausse de 0,6% depuis le début de l'année. Il a ensuite diminué à 4,1% fin septembre. Durant l'été, les marchés se sont même mis à craindre la possibilité d'une récession. A cet égard, rappelons que les récessions américaines sont décrétées par un comité (le *NBER*), que les critères sont multiples et qu'ils intègrent notamment la consommation des ménages. Les publications économiques du mois

d'août, puis celles de septembre sont ensuite venues dépendre une économie américaine toujours très résiliente. Au cours du dernier trimestre 2024, l'activité a finalement progressé à rythme soutenu, en dépit de l'anticipation d'un ralentissement. Par ailleurs, les statistiques de l'emploi ont cessé de se détériorer.

En zone Euro, les données d'inflation ont été plus volatiles et moins rectilignes à partir du second trimestre 2024. Le regain d'inflation observé en mai s'est notamment expliqué par des effets de base énergétiques moins favorables, mais aussi par une progression de la catégorie des services, principalement en Allemagne. Les statistiques d'évolution des salaires en zone Euro n'ont pas non plus montré de francs signes d'inflexion. Le chemin de la désinflation a toutefois été retrouvé à partir du mois de juillet, grâce à la modération des prix énergétiques et dans une moindre mesure à ceux des denrées alimentaires. Sur les derniers mois de l'année, l'inflation est néanmoins légèrement repartie à la hausse. A fin décembre, l'inflation totale est ressortie à 2,4% sur un an. L'inflation cœur à 2,7%, après une stagnation à 2,9% de mai à juillet. Si la croissance de la zone euro a été positive sur la période, celle-ci s'explique davantage par la demande extérieure nette et les dépenses gouvernementales, que par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. L'environnement de taux a été un vent contraire. Les données publiées en fin d'année se sont de nouveau montrées modestes, mais il convient de noter que si la France et l'Allemagne ont souffert, cela a moins été le cas de l'Espagne ou de l'Italie par exemple.

Mentionnons enfin, les éléments et événements qui sont venus se greffer dans l'intervalle.

Pour commencer revenons sur les **soubresauts politiques en France**. La réaction des marchés financiers à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée fut dans un premier temps épidermique. La perspective d'un gouvernement divisé sans majorité absolue a jeté le doute sur la trajectoire du déficit, et par extension sur le coût de financement accordé à l'Etat français. Cette prime de risque supplémentaire exigée par les marchés financiers s'est ainsi exprimée au travers de l'augmentation de l'écart de rendement entre le taux à 10 ans français et le taux à 10 ans allemand. A ~0,80% juste avant le 1^{er} tour des élections, il a ainsi été équivalent à la période d'incertitude engendrée par les présidentielles de 2017. Il convient également de noter que cet écart de rendement gravitait déjà autour de 0,50% avant l'annonce de la dissolution, soit un niveau supérieur à la moyenne antérieure, en raison de craintes concernant la soutenabilité des finances publiques françaises.

Le second tour des élections n'a finalement fait ressortir aucune majorité claire, mais sans déséquilibre important pour autant. NFP (alliance de partis de gauche) a remporté le plus grand nombre de sièges (182). Le groupe Ensemble, de la coalition présidentielle en emporte 168. Le RN (et ses alliés) ont obtenu 143 sièges. Il aura ensuite fallu attendre plusieurs mois pour qu'un nouveau premier ministre (Michel Barnier) soit nommé, puis plusieurs jours encore pour désigner un gouvernement. L'écart de taux France-Allemagne n'a, dans cet intervalle, pas franchement dévié du corridor dans lequel il évoluait depuis l'annonce de la dissolution.

L'activation du 49.3 dans le but de faire passer le budget de la sécurité sociale et la motion de censure qui s'en est suivie ont ensuite eu raison du gouvernement Barnier. En remplacement, François Bayrou a été nommé 1^{er} ministre et a constitué son gouvernement en toute fin d'année. Dans le prolongement, l'écart de taux entre la France et l'Allemagne s'est accru, proche du seuil de 1%, en lien notamment avec la dégradation de la note française par Moody's.

Citons également, le **symposium de Jackson Hole**, intitulé : « Réévaluer l'efficacité de la transmission de la politique monétaire ». Si cet événement est avant tout un rendez-vous où sont présentés les derniers travaux universitaires sur la question, les investisseurs se sont quant à eux appesantis sur le discours de Jerome Powell, qui a implicitement confirmé l'imminence d'une première baisse de taux. Il est toutefois resté flou s'agissant de l'ampleur de ce mouvement, en indiquant notamment que la Fed ne tolérerait aucune dégradation supplémentaire du marché du travail.

Le 5 novembre 2024, **Donald Trump a été élu 47ème président des Etats-Unis**. Le parti Républicain n'a pas seulement gagné la présidentielle avec l'élection de Donald Trump, puisque cette victoire s'est également accompagnée par l'obtention d'une majorité au Sénat et au sein de la chambre des représentants. C'est ainsi le scénario de « vague rouge » qui s'est matérialisé. En synthèse, le programme de Donald Trump peut se décomposer en trois points : (i) des baisses de taxes pour les entreprises et les ménages, (ii) des hausses des droits de douane pour la Chine ainsi que le reste du monde et (iii) une volonté de limiter les flux migratoires. Si l'augmentation des droits de douane est un frein pour la croissance mondiale, ne serait-ce que du fait de l'incertitude qu'ils engendrent, les baisses de taxes sont aussi un accélérateur pour la croissance américaine et par contagion, celle du monde. Quant à la politique migratoire, l'effet estimé oscille entre un peu plus d'inflation et moins de croissance. Dans l'intervalle, plusieurs membres du gouvernement ont été nommé à l'instar de Scott Bessent au Trésor et Elon Musk au sein d'un nouveau département intitulé DOGE (*Department of Government Efficiency*).

Notons également qu'en **Chine**, de nombreuses mesures monétaires et budgétaires vouées à soutenir la demande interne ont été dévoilées au cours du dernier trimestre.

Si pour lutter contre l'inflation, la plupart **des banques centrales** avaient rehaussé leurs taux, à peu près au même moment et à peu près à la même cadence, force est de constater que la situation a été plus nuancée en 2024. D'une zone à l'autre, l'inflation n'a pas été de même nature et n'a pas baissé à la même allure et la transmission du resserrement monétaire ne s'est pas fait ressentir de la même manière. Plusieurs banques centrales ont ainsi, dans ce contexte, enclenché une séquence de baisses de taux. Cela a notamment été le cas de la Banque centrale européenne, celle de Suède, du Canada ou encore de la Banque d'Angleterre. La Banque centrale américaine a finalement décidé de baisser ses taux de 0,50% lors de sa réunion du 18 septembre dernier, puis de 0,25% lors des réunions suivantes. La BCE a quant à elle baissé quatre fois ses taux directeurs, dont trois fois de manière successive. A fin décembre 2024, le taux directeur de la Fed se situe sur la fourchette 4,25%-4,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 4,75% et le taux de dépôt de la BCE à 3%.

Sur la fin de période sous-revue, le 1^{er} trimestre de l'année 2025 a été marqué par de nombreux bouleversements en matière de politique économique.

Mentionnons tout d'abord le fait que D. Trump s'est tout d'abord montré moins agressif vis-à-vis de l'Europe en matière de politique commerciale. Mais le premier mois de l'année a coïncidé avec un autre événement, aux incidences subtiles. Sur la seule journée du 27 janvier dernier, la capitalisation boursière de la société Nvidia a fondu de 589 milliards de dollars. La cause : un nouvel outil d'intelligence artificielle (IA) baptisé « DeepSeek ». Sa particularité : développé en Chine, il utiliserait a priori moins de ressources informatiques pour obtenir des résultats similaires à ceux de ses concurrents américains. Dans son utilisation, DeepSeek est semblable à ChatGpt et porte le même nom que l'entreprise qui l'a développé. Trois éléments (au moins) les distinguent néanmoins. Le premier est que DeepSeek est une entreprise chinoise, contrairement aux leaders américains du domaine. Le second est que son utilisation nécessite a priori moins de ressources, pour des résultats similaires. Le troisième est qu'il s'agit d'un outil « open source ». Autrement dit, son fonctionnement est ouvert et transparent, permettant aux utilisateurs les plus avertis de le comprendre et de le modifier. La réponse des marchés ne s'est pas fait attendre. La domination de l'indice S&P 500 par quelques valeurs du secteur de la technologie a d'emblée été remis en question. En outre, le « moment DeepSeek » rappelle à quel point l'environnement géopolitique est multidimensionnel. La guerre au sens propre du terme. La guerre commerciale. Et, bien sûr, la guerre technologique.

Les multiples annonces effectuées par D. Trump ont peu à peu créé un environnement très incertain. Que ce soit au travers d'une rhétorique agressive envers l'Ukraine, ou les menaces

d'application de droits de douane. De quoi donner le tournis pour le consommateur, dont la confiance a fortement baissé et les anticipations d'inflation augmentées.

Côté politique européenne, notons en février, la victoire du Chancelier en devenir allemand, Friedrich Merz, dont le programme économique et la position pro-regain d'autonomie stratégique en Europe ont été plébiscités. Le mois suivant, l'Allemagne et l'Europe avaient choisi de se réarmer par le biais de plans dédiés. Plus généralement encore, de regagner en autonomie stratégique. Ce tournant majeur est tour à tour le fruit de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les préconisations du rapport Draghi et l'attitude de D. Trump et J. D. Vance à l'égard de V. Zelensky en direct à la télévision.

L'Allemagne s'apprête donc à investir massivement dans le réarmement et ses infrastructures (vertes notamment) par le biais d'un plan dédié de 500 md€ sur 12 ans et de la levée du frein à l'endettement, qui laisse entrevoir un montant total bien plus élevé encore. La Commission européenne a également dévoilé un plan de 800 md€, afin de faciliter le financement du réarmement des autres pays. Ces plans européens de réarmement s'inscrivent dans un cadre plus large de regain d'autonomie stratégique. Pour mettre en œuvre son réarmement et la décarbonation de son économie, l'Allemagne va devoir faire travailler ses entreprises, mais aussi celles des autres pays de la zone Euro. Cela pourrait avoir des effets bénéfiques pour de nombreux pans de l'économie européenne et ainsi favoriser la réindustrialisation. En outre, des retombées positives en termes de gains de productivité sont à attendre, si ces dépenses sont en partie mobilisées dans la R&D (IA, nouveaux procédés de fabrication, efficacité énergétique...). Cependant, des freins politiques et budgétaires subsistent, notamment en France, en Italie ou en Espagne. Pour autant, le financement du réarmement ne devrait pas passer par des hausses d'impôts. Par ailleurs, un regain d'optimisme à l'égard du vieux continent, pourrait fléchir de nouveaux capitaux étrangers. Ces éléments mis bout à bout conduisent donc à envisager un choc de demande structurel et non pas transitoire.

L'incertitude liée à la politique de D. Trump a entraîné une nette dégradation du sentiment. La confiance des consommateurs américains a fortement diminué, peu importe le niveau de revenus considéré. Les électeurs démocrates sont particulièrement pessimistes, tandis que les républicains le sont un peu moins, bien que leur moral ait également commencé à baisser. La perspective d'une hausse de l'inflation due à de nouveaux droits de douane inquiète et les données « réelles » issues de la comptabilité nationale cristallisent d'ores et déjà ces craintes. Sur les deux premiers mois de l'année, la consommation des ménages a ralenti. Le moral des entreprises, notamment celui des petites entreprises et des constructeurs immobiliers a aussi fortement reculé. S'agissant de l'Europe, les données d'activité se sont montrées ni bonnes, ni mauvaises. Une (timide) reprise conjoncturelle semble néanmoins se former, grâce à la baisse de l'inflation et celle des taux directeurs.

A fin mars 2025, l'inflation totale américaine est ressortie à 2,4% sur un an et l'inflation cœur à 2,8%. En zone Euro, l'inflation totale se situe sur la même période à 2,2% ; l'inflation cœur à 2,4%.

La Banque centrale américaine a opté pour un statuquo tout au long du trimestre, tandis que la BCE a procédé à deux baisses de taux. A fin mars 2025, le taux directeur de la Fed se situe donc toujours sur la fourchette 4,25%-4,50%, celui de la Banque d'Angleterre à 4,50% et le taux de dépôt de la BCE à 2,50%.

En dépit de fortes fluctuations, le taux à 10 ans américain est resté stable date à date, passant de 4,20% fin mars 2024 à 4,21% fin mars 2025. Le taux à 10 ans allemand est quant à lui passé de 2,30% à 2,74%, dans le sillage de l'annonce du plan allemand et de ses conséquences potentielles sur le couple croissance-inflation ; le 10 ans français de 2,81% à 3,45% ; le 10 ans italien de 3,68% à 3,87%. La classe d'actifs des obligations souveraines de la zone Euro a progressé de 1,4% sur la période. Les obligations d'entreprises IG et HY ont enregistré des performances respectives de 4,2% et 7,8%. Les actions de la zone Euro affichent sur cette

période, une hausse de 6,8%, grâce notamment à une nette surperformance vis-à-vis des autres zones géographiques en 2025. Les actions américaines ont progressé de 8,3% (en \$). Notons enfin, le recul de 14,1% des cours du pétrole.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

La part des investissements solidaires représente 70% de l'actif du FCP au 31 mars 2025. Cette exposition aux investissements solidaires s'effectue au travers des obligations pour un total de 20.9% de l'actif.

Les actions non cotées représentent 31.8% de l'actif au 31/03/2025.

Les reste des investissements solidaire est représenté par des Billets à Ordre pour un total de 15.7% de l'actif.

Au 31/03/25, le FCP détient pour 30.4% de son actif de la Sicav de monétaire Epargne Ethique Monétaire.

Au 31 mars 2025 le FPS ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE est investi à 59,39% en structures qui possèdent un agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale) à jour. Ce taux dépasse le plancher de 50%, conditions pour que le FPS soit assimilé ESUS suite au Décret n° 2024-1204 du 23 décembre 2024 qui introduit des modifications concernant l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » et les placements collectifs assimilés régis par l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

Changements intervenus en cours d'exercice

31/05/2024	Intégration d'une nouvelle méthodologie ISR.
30/09/2024	Mise à jour de la définition des investissements durables.
17/02/2025	Changement de fournisseur de données ESG + Mise à jour wording ISR.

Synthèse des frais

⇒ Part A

Frais de fonctionnement et de gestion	1,07%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,07%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,07% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,00% 0,00%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	1,14%	

⇒ Part B

Frais de fonctionnement et de gestion	0,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,07%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0,07% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0,00% 0,00%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0,07%	

Evolution de la valeur liquidative

Libellé	VL au 28/03/2024	VL au 31/03/2025	Nbre de parts au 31/03/2025
Part A	1 029,71 €	1 046,13 €	4 307
Part B	57,52 €	59,07 €	236 760

Principaux mouvements de la période

Libellé Valeur	Acquisitions (€)	Ventes (€)
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	2 713 664,89	2 225 787,20
ACTED 3.5 07-25		400 000,00
SOCI EURO FLR 06-25		200 000,00
BIO FILIERES DURABLES Parts A2	193 623,67	
BAO SOLIDARMONDE 2 30/09/24 (splité en 5 BAO le 18/09/24)	150 000,00	
BGE PARIS ILE DE FRANCE - Titre Associatif 4% 06/06/31	150 000,00	
BAO FLAP 2,6 04/05/26	100 000,00	
BAO GRDR 2,5 18/12/25	80 000,00	
BAO GRDR 2,55 18/12/26	80 000,00	
BAO GRDR 2,6 17/12/27	80 000,00	

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Libellé	Devise	Qté	Valeur boursière	% Actif Net
EP.ETHIQ.MONE.I	EUR	5 188	5 625 919,08 €	30,42

(*) Cet OPC est géré par ECOFI INVESTISSEMENTS.

Pas d'existence de rétrocessions de commissions de mouvement s'ajoutant aux frais de courtage perçus par les intermédiaires.

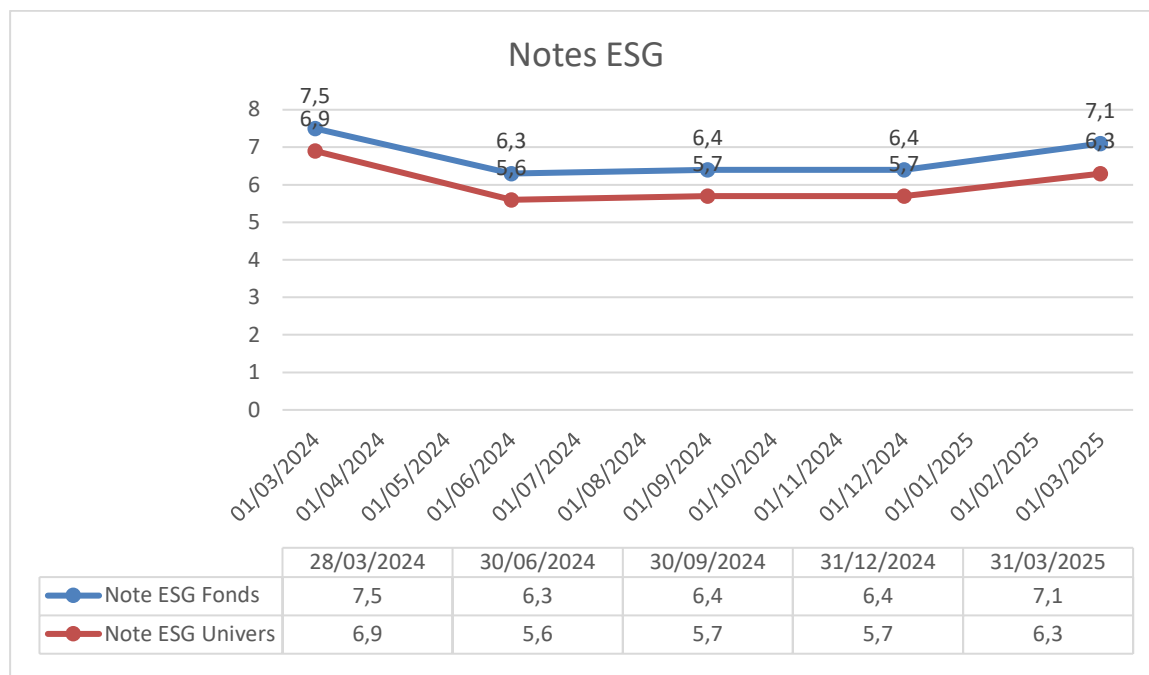
Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Règlement « SFDR »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 31/03/2025, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7,1 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6,3 et 7,5. Elle est restée supérieure à celle de son univers d'investissement.



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel : Le FCP a un objectif d’investissement durable au sens l’article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Pour l'analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable : la note ESG de l'OPC doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l'article 8 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, 17,3% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d'activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

Exercice des droits de vote

L'actif du FCP n'a pas donné lieu à utilisation de droit de vote au cours de l'exercice.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2024 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2024	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	6 047	68
<i>Dont fixe</i>	<i>5 144</i>	<i>68</i>
<i>Dont accessoires</i>	<i>177</i>	<i>67</i>
<i>Dont variable</i>	<i>726</i>	<i>61</i>

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Gestion du risque de la liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité du FCP, le département Risk Management de la société de gestion :

- intervient dès le lancement du FCP en s'assurant que la liquidité attendue de son univers d'investissement est cohérente avec les conditions de rachat des clients (durée de préavis, délai de paiement) dans des circonstances normales de marché ;
- valide toute décision de suspendre le calcul de valeur liquidative dans des circonstances exceptionnelles ;
- effectue un suivi régulier des actifs et du passif du FCP et réalise des simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles. Ces simulations permettent de déterminer si le FCP serait à même d'y faire face. Les simulations de crise sont régulièrement confrontées à la réalité des rachats constatés, afin de s'assurer de leur pertinence et, le cas échéant, de les renforcer ;
- en cas d'alerte découlant de ces simulations de crise, le Risk Management prend l'initiative pour mettre en place les mesures qui s'imposent. Il peut s'agir notamment d'un renforcement des règles internes de liquidité, d'une recommandation de la société de gestion de modifier les conditions de souscriptions/rachats du FCP ou de toute autre mesure permettant de rendre cohérents le profil de liquidité du FCP et sa politique de remboursement.

Le pourcentage d'actifs du FCP qui ferait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature illiquide serait communiqué dans le rapport annuel du FCP.

Les investisseurs seraient informés immédiatement si le FCP avait recours à des mécanismes d'échelonnement des remboursements ou d'autres traitements spéciaux ou si le FCP décidait de suspendre les remboursements.

Toute nouvelle disposition prise par la société de gestion pour gérer la liquidité du FCP entraînerait une mise à jour du prospectus et une information préalable des investisseurs.

Par ailleurs, le FCPE communiquera le profil de risque du FCP ainsi que les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion dans son rapport annuel.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanent de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marchés, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Effet de levier

31/03/2025		
Fonds	Effet de levier (Gross Method)	Effet de levier (Commitment Method)
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE	99.84	100.00

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet.

Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice du FCP.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans le FCP sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Information sur les critères ESG et les risques en matière de durabilité

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr) et figureront dans le rapport annuel. Il est précisé que l'équipe ISR d'ECOFI Investissements se fonde sur les critères utilisés par l'agence de notation ESG MSCI ESG Research.

Le Règlement SFDR, règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication des informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, requiert la publication d'informations sur la prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

Le Règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits « article 8 ») ;
- les produits qui ont un objectif d'investissement durable (produits dits « produits dits « article 9 ») ;
- les produits qui ne privilégient pas de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance particulières ou ne visent pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact (produits dits « article 6 »).

L'OPC fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. L'OPC n'est pas labellisé selon le Label ISR soutenu par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance de l'OPC. Ces risques peuvent résulter d'événements « climat » résultant du changement climatique, d'événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) ou de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc.).

La société de gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement de plusieurs manières à travers :

- l'application de sa méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME : la société de gestion a développé sa propre méthodologie d'analyse et de notation, PRISME. Cette méthodologie propriétaire repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés et, (ii) une sélection des émetteurs selon leur note PRISME qui inclut une surpondération de 9 critères à fort impact ESG. La description détaillée de la méthodologie PRISME est disponible sur le site internet de la société de gestion ;
- la politique d'engagement : la société de gestion met en oeuvre d'une politique d'impact et d'influence à travers le vote aux assemblées et le dialogue avec les sociétés. La société de gestion collabore avec les sociétés afin de les sensibiliser aux enjeux ESG de leur secteur

d'activité, les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG. La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur son site internet ;

- les indicateurs d'impact ESG : la société de gestion ECOFI publie six indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes à hauteur de l'investissement réalisé;

- le niveau d'alignement avec 5 ODD des Nations Unies : la société de gestion intègre dans son reporting d'impact le niveau d'alignement des portefeuilles avec 5 Objectifs de développement durable (ODD) parmi les 17 ODD définis par les Nations Unies. Les risques de durabilité peuvent être identifiés, surveillés et encadrés par la société de gestion en utilisant un processus qualitatif (processus ISR, politique d'impact et d'influence, indicateurs d'impact ESG) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. Il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

L'OPC prend en compte les 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et inclut également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte est notamment réalisée au travers :

- de la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME qui repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et des exclusions sectorielles, une analyse de la performance ESG des émetteurs et la gestion des controverses ; ;
- des six indicateurs d'impact ESG
- de l'alignement des portefeuilles avec 5 ODD définis par les Nations Unies : Ecofi investissements suit le niveau d'alignement des portefeuilles avec l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ;
- de la politique d'engagement à travers le vote en assemblées générales et le dialogue avec les entreprises.
- le respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues.

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE

Identifiant d'entité juridique :
9695001DBV300A50H174

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?	
☒ oui	☐ non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 27.19% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales durables ayant un objectif (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objet social : 72.81%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Au cours de l'exercice, le produit financier a atteint son objectif d'investir durable au travers de l'investissement dans des entreprises solidaires qui allient activité économique et action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

Par ailleurs, pour la poche non investie en titres solidaire, le produit financier a investi dans des émetteurs sélectionnés selon leur performance ESG au travers de l'application du processus ISR Impact. Ce processus conduit à sélectionner les émetteurs qui s'efforcent d'atteindre un triple équilibre entre la préservation de l'environnement (E), l'équité sociale (S) et la bonne gouvernance (G).

Le produit financier a également intégré dans son objectif de gestion l'intensité carbone, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement du produit financier.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Par investissement durable, on entend un investissement dans :

- des émetteurs « thématiques », qui génèrent au moins 25 % de leur chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité

énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin et/ou;

- des émetteurs « solidaires » ayant obtenu l'agrément ESUS ou répondant à l'article 2(17) du règlement SFDR et/ou ;
- des émetteurs « alignés » avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE, en fonction de la méthodologie d'ISS ESG et/ou ;
- des obligations "vertes" ou "à utilité sociale" : green bonds ou social bonds ou sustainability bonds certifiés avec le standard de l'ICMA.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit sont pris en compte.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable ont réalisé les performances suivantes :

Le processus ISR Impact

L'application du processus ISR Impact repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés, (ii) une sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG selon la méthode I-Score qui privilégie l'impact réel des stratégies des émetteurs en surpondérant les quatre critères à fort impact ESG à travers la Touche ECOFI (équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination) et (iii) une politique de gestion des controverses évaluées en fonction de leur impact sur la base des trois critères suivants : la gravité, la fréquence et la réaction de l'entreprise.

Après application de ces trois principes, au moins 20% des émetteurs sont exclus de l'univers d'investissement du produit financier.

Sur la base du processus ISR Impact, un score ESG global et par domaine E, S et G, (compris entre 1 et 10) est attribué au produit financier et à son univers d'investissement. Cette note est obtenue selon une approche en amélioration de note. Sur la période de référence, le score ESG du produit financier est supérieur à celui de son univers d'investissement.

La note ESG du produit financier est de 7,45 et celle de son univers d'investissement de 6,92.

Intensité et empreinte carbone

Par ailleurs, le produit financier intègre, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval).

Sur la période de référence, le produit financier a une intensité carbone inférieure à celle de son univers d'investissement (1120,30 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1361,32 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Le suivi des PAI

Conformément aux dispositions du Règlement SFDR, le produit financier suit 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapports à ces indicateurs.

Investissement en titres solidaires

Au cours de l'exercice, le produit financier a atteint son objectif d'investir durable au travers de l'investissement dans des entreprises solidaires qui allient activité économique et action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

Par ailleurs, pour la poche non investie en titres solidaire, le produit financier a investi dans des émetteurs sélectionnés selon leur performance ESG au travers de l'application du processus ISR Impact. Ce processus conduit à sélectionner les émetteurs qui s'efforcent d'atteindre un triple équilibre entre la préservation de l'environnement (E), l'équité sociale (S) et la bonne gouvernance (G).

Pour plus d'informations sur les indicateurs d'impact ESG du produit financier, merci de consulter la fiche reporting du produit financier disponible sur notre site internet.

○ ***et par rapport aux périodes précédentes ?***

Sur la période de référence précédente, la note ESG du produit financier était également supérieure à celle de son univers d'investissement (7,34 contre 6,73 sur 10).

Son intensité carbone était également inférieure à celle de son univers d'investissement (1096,22 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1407,52 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Les investissements durables du produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable car le profil ESG des émetteurs sélectionnés est évalué à travers différentes approches suivantes :

- l'application du processus ISR Impact qui repose sur (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés, (ii) une sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG selon la méthode I-Score qui privilégie l'impact réel des stratégies des émetteurs en surpondérant les quatre critères à fort impact ESG à travers la Touche ECOFI (équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination) et (iii) une politique de gestion des controverses évaluées en fonction de leur impact sur la base des trois critères suivants : la gravité, la fréquence et la réaction de l'entreprise ;
- la prise en compte de l'intensité carbone dans les objectifs de gestion ;
- la prise en compte des principales incidences négatives ;
- la politique d'engagement à travers le vote en assemblée générale et le dialogue constructif avec les entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte à travers les principes suivants :

- l'application du processus ISR Impact (analyse de la performance ESG, exclusions sectorielles et normatives et gestion des controverses)
- la politique d'engagement
- les six indicateurs d'impact ESG
- la prise en compte de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans le processus ISR Impact appliqué au produit financier.

Les notes ESG des émetteurs prennent en compte le respect de ces standards et le principe de gestion des controverses exclut les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier a pris en compte 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne et également deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées. Leur prise en compte a été réalisée au travers de :

- (i) le processus ISR Impact qui repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et des exclusions sectorielles, une analyse de la performance ESG des émetteurs et la gestion des controverses ;
- (ii) les six indicateurs d'impact ESG :
 - alignement avec le scénario climatique 1,5° d'ici 2050 : analyse du niveau d'alignement des portefeuilles avec le scénario climatique 1,5°C ;
 - responsabilité fiscale : évaluation de la présence des émetteurs et sa justification dans des centres financiers « offshore » ;
 - variation d'emplois ;
 - partage de la valeur économique : partage de la valeur économique avec les salariés d'une part (masse salariale) et les actionnaires d'autre part (dividendes versés) ;
 - représentativité des femmes dans l'encadrement : au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, profiter pleinement de tous les talents pour augmenter la performance ;
 - émissions de gaz à effet de serre : calcul des émissions de gaz à effet de serre (empreinte et intensité carbone) du portefeuille.
- (iii) La politique d'engagement à travers le vote en assemblées générales et le dialogue avec les entreprises. Elle traite de 6 thèmes :
 - suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
 - dialogue avec les sociétés détenues ;
 - exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
 - coopération avec les autres actionnaires ;
 - communication avec les parties prenantes pertinentes ;
 - prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.
- (iv) Le respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues.

Pour plus d'informations sur la prise en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf



Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financier au cours de la période du 29/03/2024 au 31/03/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	OPC, Liquidités &	30,42	France
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT - F,A,I, (ex SIFA B)	Autres	13,69	FRANCE
OIKOCREDIT	Solidaire	5,46	NETHERLANDS
SCOP ETHIQUABLE 3,5 09/09/26	Solidaire	5,46	FRANCE
SOLIFAP	Solidaire	3,46	FRANCE
FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL 3,47 10/09/29	Solidaire	2,79	FRANCE
BAO CROIX ROUGE FRANCAISE 0,75 17/12/24	Solidaire	2,77	FRANCE
FHH (FONCIERE HABITAT & HUMANISME)	Solidaire	2,77	FRANCE
ACTED 2,5 13/12/26	Solidaire	2,73	FRANCE
SNL PROLOGUES - SOLIDARITES NOUVELLES LOGEMENT	Solidaire	2,73	FRANCE
ACTED 31/07/24	Solidaire	2,24	FRANCE
SIDI	Solidaire	2,18	FRANCE

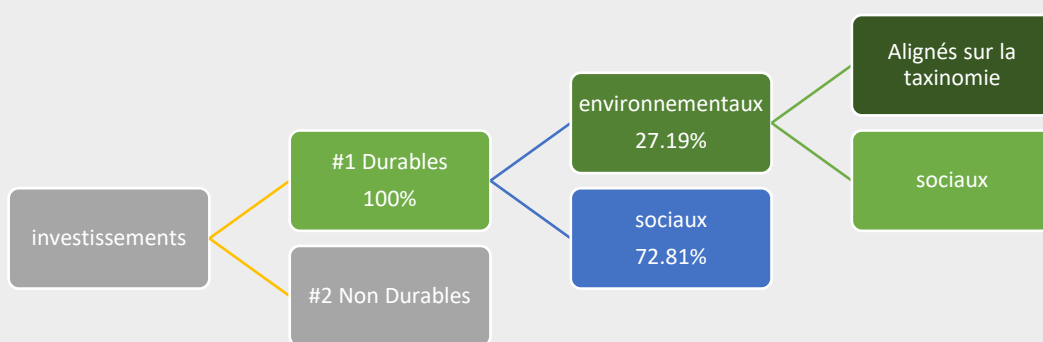
GLENANS 3,45 20/07/28
 ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DEPENDANCE
 ALIMA 2,5 20/10/25

Solidaire	1,63	FRANCE
Solidaire	1,63	FRANCE
Solidaire	1,37	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

○ Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux, ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Solidaire	72,81
OPC, Liquidités & Autres	27,19



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les données concernant l'alignement à la taxinomie de l'UE n'étaient pas disponibles sur la période de référence.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

☒ Dans le gaz fossile

☒ dans l'énergie nucléaire

☐ Non

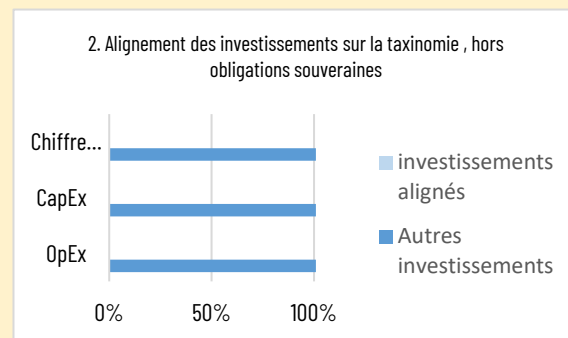
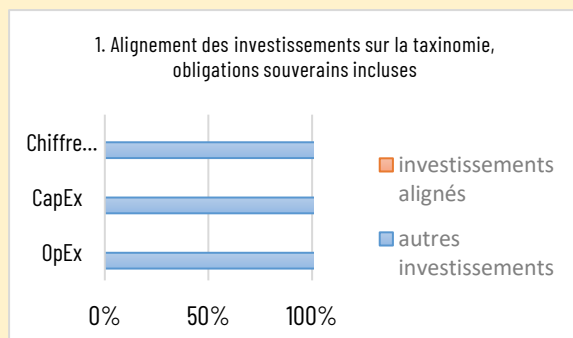
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e. toutes les expositions souveraines) sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements de produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



○ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles au cours de la période de référence.

○ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Les données fiables concernant l'alignement à la taxinomie de l'UE n'étaient pas disponibles sur les périodes de référence précédentes.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements durables alignés sur la taxinomie européenne et les investissements durables non alignés sur la taxinomie européenne, les investissements durables répondant à d'autres objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

Au cours de l'exercice, le produit financier a investi à hauteur de 72.81% en titres solidaires.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier n'a pas réalisé d'investissements non considérés comme des investissements durables.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont continuellement mis à disposition des équipes de gestion avec l'outil interne RISE.

Ces indicateurs sont surveillés par l'équipe ISR et contrôlés à trois niveaux :

- Au premier niveau, l'équipe ISR contrôle la notation des émetteurs et les indicateurs d'impacts dans l'outil interne dédié à la notation ESG, RISE. Sur une base mensuelle, l'équipe ISR actualise Les notations ESG

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

des entreprises, leur niveau d'implication dans des controverses ESG et dans les secteurs exclus. Ce contrôle est réalisé sur une base semestrielle pour les émetteurs souverains.

- Au deuxième niveau : le Service contrôle et reporting s'assure, au quotidien, que les portefeuilles respectent le filtre ISR et l'intensité du filtre appliquée et signale les éventuels dépassements.
- Au troisième niveau : l'équipe en charge du Contrôle interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des contrôles en place afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles avec les règles ESG fixées pour leur gestion.

Par ailleurs, Ecofi investissement a mis en place une politique d'engagement qui se réalise à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises sur la prise en compte des enjeux ESG.

La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence durable.

Les indices de références sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

FCP ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

FCP ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE

12 boulevard de Pesaro
92 024 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers non coté sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers non cotés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	5 874 240,70
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 874 240,70
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	3 862 794,84
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	302 043,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 560 751,30
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 816 244,08
OPCVM	5 625 919,08
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	190 325,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	2 910 223,47
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	18 463 503,09
Créances et comptes d'ajustement actifs	7 786,64
Comptes financiers	23 981,47
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	31 768,11
Total de l'actif I+II	18 495 271,20

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	18 054 734,67
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	436 390,83
Capitaux propres I	18 491 125,50
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	18 491 125,50
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 145,70
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	4 145,70
Total Passifs : I+II+III+IV	18 495 271,20

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	5 000,00
Produits sur obligations	153 989,07
Produits sur titres de créances	3 102,74
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	85 349,95
Sous-total produits sur opérations financières	247 441,76
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-176,89
Sous-total charges sur opérations financières	-176,89
Total revenus financiers nets (A)	247 264,87
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-46 674,07
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-46 674,07
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	200 590,80
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 575,00
Sous-total revenus nets I = (C+D)	199 015,80
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	86 848,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 209,75
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	83 638,53
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	371,18
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	84 009,71

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	156 715,64
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-19,29
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	156 696,35
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-3 331,03
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	153 365,32
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	436 390,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Le FCP est spécialisé en investissements dans des titres d'entreprises solidaires qui allient activité économique et action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Son objectif est de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire en recherchant une rémunération positive sur un horizon de cinq ans.

La poche non solidaire du FCP est géré selon une approche ISR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	17 122 586,45	21 794 919,14	18 169 402,52	18 079 647,93	18 491 125,50
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A en EUR					
Actif net	2 838 901,36	3 171 847,60	3 410 855,71	4 017 967,18	4 505 701,64
Nombre de titres	2 789	3 131	3 353	3 902	4 307
Valeur liquidative unitaire	1 017,89	1 013,04	1 017,25	1 029,71	1 046,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,45	-2,12	-0,74	2,78	4,76
Capitalisation unitaire sur revenu	1,89	1,45	0,39	-0,54	2,92
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B en EUR					
Actif net	14 283 685,09	18 623 071,54	14 758 546,81	14 061 680,75	13 985 423,86
Nombre de titres	258 888	336 096	262 521	244 444	236 760
Valeur liquidative unitaire	55,17	55,40	56,21	57,52	59,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,07	-0,11	-0,04	0,15	0,26
Capitalisation unitaire sur revenu	0,62	0,57	0,59	0,58	0,78

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

• Instruments financiers

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

• Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

• Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale

et le rendement, en prenant notamment en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Concernant les valeurs mobilières émises par des entreprises solidaires non cotées :

- Les titres représentatifs de capital sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion sur les travaux des experts indépendants quand ils ont été désignés ou en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale en prenant le cas échéant en considération les prix retenus lors de transactions

significatives récentes. S'agissant des parts sociales de coopératives, elles sont évaluées au maximum de la situation nette et de leur valeur nominale.

- Les titres représentatifs de créance sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

• Billets à ordre souscrits par des entreprises solidaires dont l'OPC est bénéficiaire et créances

Les billets à ordre sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

• OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

• Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

• Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

• Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

• Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

- Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

- Méthode d'évaluation des garanties financières

Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif net (hors OPC)	Part A	2,00%
		Part B	1,75%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les parts	1.00%**
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		Néant
Commission de sur-performance	Actif net	Part A, Part B	Néant

*Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

**Les frais indirects maximum n'intègrent pas les frais de gestion variables pouvant être appliqués aux OPC sous-jacents. Le FCP peut donc être amené à supporter, en sus des taux indiqués, les frais de gestion variables pouvant être appliqués aux OPC dans lesquels il est investi, et ce dans la limite de 30% de la surperformance par rapport à la référence retenue dans l'OPC sous-jacent.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- il en est de même des contributions dues pour la gestion du FIA en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	Capitalisation	Capitalisation
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	18 079 647,93
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	966 588,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-996 037,08
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	200 590,80
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	83 638,53
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	156 696,35
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	18 491 125,50

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A		
Parts souscrites durant l'exercice	426	440 356,82
Parts rachetées durant l'exercice	-21	-21 905,52
Solde net des souscriptions/rachats	405	418 451,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 307	
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B		
Parts souscrites durant l'exercice	9 002	526 232,15
Parts rachetées durant l'exercice	-16 686	-974 131,56
Solde net des souscriptions/rachats	-7 684	-447 899,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	236 760	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A FR0011066000	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 505 701,64	4 307	1 046,13
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B FR0011066059	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 985 423,86	236 760	59,07

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	5 874,24	4 874,24	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	5 874,24					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	3 862,80	3 812,79	50,01	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	23,98	0,00	0,00	0,00	23,98
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		3 812,79	50,01	0,00	23,98

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	151,89	0,00	253,11	1 844,42	1 209,79	403,59	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	23,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	175,87	0,00	253,11	1 844,42	1 209,79	403,59	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	3 862,79
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	3 862,79

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC	ECOFI INVESTISSEMENTS	Monétaire Euro	France	EUR	5 625 919,08
FR0014009RH4	Part A2	ESFIN GESTION	Non applicable	France	EUR	190 325,00
Total						5 816 244,08

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	7 786,64
Total des créances		7 786,64
Dettes		
	Frais de gestion fixe	4 145,70
Total des dettes		4 145,70
Total des créances et des dettes		3 640,94

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	46 674,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 625 919,08
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC	5 625 919,08
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 625 919,08

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	199 015,80
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	199 015,80
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	199 015,80

Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	12 585,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 585,56
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 585,56
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	12 585,56
Total	12 585,56
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	186 430,24
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	186 430,24
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	186 430,24
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	186 430,24
Total	186 430,24
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	84 009,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	84 009,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	84 009,71

Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	20 542,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	20 542,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	20 542,19
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	20 542,19
Total	20 542,19
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	63 467,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	63 467,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	63 467,52
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	63 467,52
Total	63 467,52
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			5 874 240,70	31,77
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 874 240,70	31,77
Gestion et promotion immobilière			507 000,00	2,74
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	3 380	507 000,00	2,74
Immobilier			500 000,00	2,70
SOLIDARITES NOUVELLES LOGEMENT	EUR	2 500	500 000,00	2,70
Marchés de capitaux			1 000 000,00	5,41
OIKOCREDIT	EUR	5 000	1 000 000,00	5,41
Services aux collectivités			300 000,00	1,62
SOCIETE EHD	EUR	15 000	300 000,00	1,62
Services financiers diversifiés			3 567 240,70	19,30
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	24 070	2 522 776,70	13,66
SIDI	EUR	2 632	400 064,00	2,16
SOLIFAP	EUR	1 200	644 400,00	3,48
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			3 862 794,84	20,89
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			302 043,54	1,63
Hôtels, restaurants et loisirs			151 890,41	0,82
CAFE MICHEL 5.0% 26-05-25	EUR	150 000	151 890,41	0,82
Services aux collectivités			150 153,13	0,81
CHAMBRE REGECSOSOLAVERGNE RHO AL 2.45% 16-03-27	EUR	30	150 153,13	0,81
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 560 751,30	19,26
Distribution spécialisée			50 008,33	0,27
ETHI KDO AUTRE V+6.0% 02-09-31	EUR	50 000	50 008,33	0,27
Equipements et fournitures médicaux			509 735,28	2,76
FONDATION FOR LE LOGEMENT SOCIAL 3.47% 10-09-29	EUR	500 000	509 735,28	2,76
Hôtels, restaurants et loisirs			300 000,00	1,62
LES GLENANS 3.45% 20-07-28	EUR	300	300 000,00	1,62
Services aux collectivités			753 698,63	4,08
ACTED 2.5% 13-12-26	EUR	50	503 698,63	2,73
SOLIDARITES INTL 3.0% 15-12-28	EUR	250 000	250 000,00	1,35
Services aux entreprises			1 210 646,58	6,54
ETHIQUABLE 3.5% 09-09-26	EUR	1 000	1 008 630,14	5,45
PREMIERE URGENGE INTLE 4.0% 23-05-30	EUR	200 000	202 016,44	1,09
Services clientèle divers			331 989,25	1,80
BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES 4.35% 17-10-29	EUR	150 000	150 053,63	0,81
UCPA CENTRE DE LOISIRS 2.5% 27-10-26	EUR	180 000	181 935,62	0,99
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			151 561,64	0,82
BOUTIQUES DE GESTION PARIS IDF 4.0% 06-06-31	EUR	150 000	151 561,64	0,82
Soins et autres services médicaux			253 111,59	1,37
ALIMA TPA17 2.5% 20-10-25	EUR	250 300	253 111,59	1,37

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			5 816 244,08	31,45
OPCVM			5 625 919,08	30,42
Gestion collective			5 625 919,08	30,42
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC	EUR	5 188	5 625 919,08	30,42
Autres OPC et fonds d'investissement			190 325,00	1,03
Gestion collective			190 325,00	1,03
Part A2	EUR	575 000	190 325,00	1,03
AUTRES ACTIFS ÉLIGIBLES			2 910 223,47	15,74
Total			18 463 503,09	99,85

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	18 463 503,09
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	31 768,11
Autres passifs (-)	-4 145,70
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	18 491 125,50

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE A	EUR	4 307	1 046,13
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	EUR	236 760	59,07

ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 076 948,83	18 147 493,75
Actions et valeurs assimilées	5 847 076,60	5 830 726,80
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 847 076,60	5 830 726,80
Obligations et valeurs assimilées	4 177 561,13	5 032 151,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	762 977,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 177 561,13	4 269 174,24
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 712 355,00	4 013 723,82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 712 355,00	4 013 723,82
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	3 339 956,10	3 270 891,34
CRÉANCES	4 543,75	2 816,96
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 543,75	2 816,96
COMPTES FINANCIERS	1 644,41	23 050,31
Liquidités	1 644,41	23 050,31
TOTAL DE L'ACTIF	18 083 136,99	18 173 361,02

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 890 195,86	18 024 184,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	48 767,55	-13 216,83
Résultat de l'exercice (a,b)	140 684,52	158 434,83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	18 079 647,93	18 169 402,52
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	3 489,06	3 958,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 489,06	3 958,50
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	18 083 136,99	18 173 361,02

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	196,76	94,93
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 257,50	11 257,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	140 820,11	166 077,21
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	39 417,80	38 556,25
TOTAL (1)	191 692,17	215 985,89
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	155,05	53,53
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	155,05	53,53
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	191 537,12	215 932,36
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	41 339,99	34 149,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	150 197,13	181 782,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-9 512,61	-23 348,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	140 684,52	158 434,83

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

• Instruments financiers

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

• Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

• Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant notamment en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Concernant les valeurs mobilières émises par des entreprises solidaires non cotées :

- Les titres représentatifs de capital sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion sur les travaux des experts indépendants quand ils ont été désignés ou en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale en prenant le cas échéant en considération les prix retenus lors de transactions

significatives récentes. S'agissant des parts sociales de coopératives, elles sont évaluées au maximum de la situation nette et de leur valeur nominale.

- Les titres représentatifs de créance sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

- Billets à ordre souscrits par des entreprises solidaires dont l'OPC est bénéficiaire et créances

Les billets à ordre sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

- OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

- Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

- Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

- Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

- Méthode d'évaluation des garanties financières

Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif net (hors OPC)	Part A	2,00%
		Part B	1,75%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les parts	1.00%**
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		Néant
Commission de sur-performance	Actif net	Part A, Part B	Néant

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

***Les frais indirects maximum n'intègrent pas les frais de gestion variables pouvant être appliqués aux OPC sous-jacents. Le FCP peut donc être amené à supporter, en sus des taux indiqués, les frais de gestion variables pouvant être appliqués aux OPC dans lesquels il est investi, et ce dans la limite de 30% de la surperformance par rapport à la référence retenue dans l'OPC sous-jacent.*

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- il en est de même des contributions dues pour la gestion du FIA en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part A	Capitalisation	Capitalisation
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	18 169 402,52	21 794 919,14
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 091 760,01	1 039 463,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 563 948,55	-4 917 947,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	49 807,82	2 652,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-17 866,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	182 429,00	86 397,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	268 238,32	85 809,32
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-85 809,32	588,67
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	150 197,13	181 782,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	18 079 647,93	18 169 402,52

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 177 561,13	23,11
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	4 177 561,13	23,11
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 077 440,30	22,55	0,00	0,00	100 120,83	0,55	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 644,41	0,01
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	151 931,51	0,84	509 568,92	2,82	2 098 210,84	11,61	554 333,28	3,07	863 516,58	4,78
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 644,41	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	4 543,75
TOTAL DES CRÉANCES		4 543,75
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 489,06
TOTAL DES DETTES		3 489,06
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 054,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	549	561 125,19
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	549	561 125,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 902	
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B		
Parts souscrites durant l'exercice	9 282	530 634,82
Parts rachetées durant l'exercice	-27 359	-1 563 948,55
Solde net des souscriptions/rachats	-18 077	-1 033 313,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	244 444	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	41 339,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 712 355,00
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	4 712 355,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 712 355,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	140 684,52	158 434,83
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	140 684,52	158 434,83

	28/03/2024	31/03/2023
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 113,74	1 323,71
Total	-2 113,74	1 323,71

	28/03/2024	31/03/2023
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	142 798,26	157 111,12
Total	142 798,26	157 111,12

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	48 767,55	-13 216,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	48 767,55	-13 216,83

	28/03/2024	31/03/2023
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 862,92	-2 496,71
Total	10 862,92	-2 496,71

	28/03/2024	31/03/2023
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	37 904,63	-10 720,12
Total	37 904,63	-10 720,12

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	14 467 063,79	17 122 586,45	21 794 919,14	18 169 402,52	18 079 647,93
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part A en EUR					
Actif net	2 374 988,33	2 838 901,36	3 171 847,60	3 410 855,71	4 017 967,18
Nombre de titres	2 332	2 789	3 131	3 353	3 902
Valeur liquidative unitaire	1 018,43	1 017,89	1 013,04	1 017,25	1 029,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,84	-1,45	-2,12	-0,74	2,78
Capitalisation unitaire sur résultat	2,18	1,89	1,45	0,39	-0,54
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B en EUR					
Actif net	12 092 075,46	14 283 685,09	18 623 071,54	14 758 546,81	14 061 680,75
Nombre de titres	221 141	258 888	336 096	262 521	244 444
Valeur liquidative unitaire	54,68	55,17	55,40	56,21	57,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	-0,07	-0,11	-0,04	0,15
Capitalisation unitaire sur résultat	0,56	0,62	0,57	0,59	0,58

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	24 070	2 507 612,60	13,87
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	3 380	507 000,00	2,80
SIDI	EUR	2 632	400 064,00	2,21
SOCIETE EHD	EUR	15 000	300 000,00	1,66
SOLIDARITES NOUVELLES LOGEMENT	EUR	2 500	500 000,00	2,77
SOLIFAP	EUR	1 200	632 400,00	3,50
TOTAL FRANCE			4 847 076,60	26,81
PAYS-BAS				
OIKOCREDIT	EUR	5 000	1 000 000,00	5,53
TOTAL PAYS-BAS			1 000 000,00	5,53
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 847 076,60	32,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées			5 847 076,60	32,34
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ACTED 2.5% 13-12-26	EUR	50	503 620,22	2,78
ACTED 3.5% 31-07-24	EUR	400 000	409 448,09	2,26
ALIMA TPA17 2.5% 20-10-25	EUR	250 300	253 145,88	1,40
BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES 4.35% 17-10-29	EUR	150 000	151 591,03	0,84
CAFE MICHEL 5.0% 26-05-24	EUR	150 000	151 931,51	0,84
CHAMBRE REGECOSOSOLAVERGNE RHO AL 2.45% 16-03-27	EUR	30	151 051,46	0,84
ETHIQUABLE 3.5% 09-09-26	EUR	1 000	1 008 438,36	5,58
FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL 3.47% 10-09-29	EUR	500 000	509 783,47	2,82
LES GLENANS 3.45% 20-07-28	EUR	300	302 530,00	1,67
PREMIERE URGENCE INTLE 4.0% 23-05-30	EUR	200 000	202 142,08	1,12
SOCIETE EUROPEAN HOTELLERIE AUTRE V+0.0% 30-06-24	EUR	200 000	100 120,83	0,56
SOLIDARITES INTL 3.0% 15-12-28	EUR	250 000	251 803,28	1,39
UCPA CENTRE DE LOISIRS 2.5% 27-10-26	EUR	180 000	181 954,92	1,01
TOTAL FRANCE			4 177 561,13	23,11
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 177 561,13	23,11
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			4 177 561,13	23,11
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	4 500	4 712 355,00	26,06
TOTAL FRANCE			4 712 355,00	26,06
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 712 355,00	26,06
TOTAL Organismes de placement collectif			4 712 355,00	26,06
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
ACCESS REAGIS 31/05/17	EUR	25 000	18 750,00	0,11
AILO ASSO AID 2.05% 18-12-24	EUR	40 000	31 871,40	0,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASSO ESPA 2.6% 30-09-25	EUR	60 000	61 163,61	0,34
BGE PARI ILE 2.25% 27-12-24	EUR	75 000	84 299,92	0,47
CAP INTERIM 2.0% 17-06-24	EUR	50 000	51 799,23	0,29
CAP INTERIM 2.05% 17-06-25	EUR	50 000	51 844,62	0,29
CAP INTERIM 2.1% 17-06-26	EUR	50 000	51 890,02	0,29
CAP INTERIM 2.15% 17-06-27	EUR	50 000	51 935,44	0,28
CEN AUVERGNE 2.0% 15-04-24	EUR	45 000	46 775,36	0,25
CEN AUVERGNE 2.05% 15-04-25	EUR	45 000	46 820,18	0,26
CENT VAL DE L 2.7% 29-10-27	EUR	50 000	51 918,22	0,29
COMP LOUI BRO 2.2% 02-10-24	EUR	37 500	41 196,72	0,23
CONS DESP NAT 2.5% 31-07-24	EUR	25 000	25 760,27	0,14
CROI ROUG FRA 0.75% 17-12-24	EUR	500 000	508 506,85	2,81
ECOF CONT SOL 2.8% 19-07-27	EUR	50 000	50 975,41	0,29
ECOF CONT SOL 2.9% 18-07-28	EUR	50 000	51 010,25	0,28
ECOF INVE 2.1% 05-04-24	EUR	10 000	10 084,00	0,06
EHD 1.5% 24-09-26	EUR	150 000	155 718,09	0,86
ENVI RHON ALP 2.8% 31-03-27	EUR	40 000	41 116,93	0,22
ETUD ET CHAN 2.1% 10-02-25	EUR	50 000	52 265,99	0,29
ETUD ET CHAN 2.15% 10-02-26	EUR	50 000	52 320,63	0,29
GROUPE ARCHER 2.6% 15-01-26	EUR	50 000	50 351,64	0,28
GROUPE ARCHER 2.7% 15-01-27	EUR	50 000	50 365,16	0,28
HALAGE 2.5% 31-12-24	EUR	60 000	61 911,68	0,34
IKAMBERE 2.2% 31-08-27	EUR	25 000	25 871,86	0,14
INSERIM 2.1% 30-04-24	EUR	125 000	132 652,05	0,73
INSERIM 2.7% 29-01-27	EUR	100 000	103 836,43	0,58
LE LOGI BRET 2.25% 29-11-24	EUR	100 000	112 601,33	0,62
LE LOGI BRET 2.3% 28-11-25	EUR	100 000	112 895,48	0,62
LE LOGI BRET 2.35% 30-11-26	EUR	100 000	113 190,25	0,63
LE LOGI BRET 2.4% 30-11-27	EUR	100 000	113 485,66	0,63
MAIN FORTE 2.2% 31-08-24	EUR	40 000	44 182,31	0,24
MICR FINA SOL 2.6% 04-07-25	EUR	80 000	81 527,23	0,45
MISS LOCA DE 2.2% 30-05-25	EUR	100 000	108 663,60	0,60
SAS FORMATION 2.8% 15-03-28	EUR	50 000	51 457,53	0,28
SIDI SCA 1.6% 08-10-26	EUR	200 000	207 916,71	1,15
SOLIDARMONDE 2.0% 28-06-24	EUR	150 000	117 965,75	0,65
SOLI PROV 2.7% 18-01-27	EUR	200 000	201 065,21	1,12
UCPA SPOR VAC 2.0% 12-07-24	EUR	100 000	111 993,08	0,62
TOTAL Billets à ordre			3 339 956,10	18,47
TOTAL Autres instruments financiers			3 339 956,10	18,48
Créances			4 543,75	0,02
Dettes			-3 489,06	-0,02
Comptes financiers			1 644,41	0,01
Actif net			18 079 647,93	100,00

Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	EUR	244 444	57,52
Parts ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part A	EUR	3 902	1 029,71